

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

--

Nombre de conseillers  
en exercice : 9  
Présents : 8  
Votants : 8

**L'an deux mil vingt-cinq,  
le 20 mai** à dix-neuf heures,  
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire**.

Date de la convocation : 14/05/2025

**Présents** : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3<sup>ème</sup> adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy et TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

**Absent** : MM. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/18 :**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Plantation d'une haie en limite du nouveau terrain communal -**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réalisation de l'opération de bornage du nouveau terrain communal suite à la décision d'en rétrocéder environ 1 000 m<sup>2</sup> à M. BARBÉ.

En vue de garantir à M. BARBÉ la pleine jouissance de son terrain, plusieurs dispositions restent attendues :

- La plantation d'une haie bocagère sur le terrain communal le long du grand côté, entre les parcelles n° C 922 et 921, appartenant pour l'une à M. BARBÉ, pour l'autre à la commune.
- Permettre l'accès à la parcelle de M. BARBÉ par le petit côté au moyen d'une bande d'une largeur de 3 mètres permettant d'accéder avec un véhicule, bande qui ne devra à aucun moment être entravée.
- Le transfert de la parcelle n° C 921, devenue un terrain d'agrément à destination de tous les publics, du domaine privé communal vers le domaine public communal.

Dans l'environnement immédiat de ces terrains est identifiée l'opportunité de régulariser le statut des parcelles communales n°C 777 et 835 - lesquelles correspondent au parking Saint-Sylvain -, en effectuant pour elles aussi le transfert du domaine privé communal vers le domaine public communal

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- DE PLANTER une haie bocagère sur le terrain communal entre les parcelles n° C 922 et 921, ce d'ici à fin 2027 ;
- DE RÉALISER sur la partie ouest de la parcelle n° C 921 un chemin d'une largeur de 3 mètres permettant d'accéder avec un véhicule au terrain de M. BARBÉ ;
- D'EFFECTUER le transfert des parcelles n° C 921, 777 et C 835 du domaine privé communal vers le domaine public communal ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents se rapportant au dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE ST-PIERRE-SUR-ERVE' around the top and '(Mayenne)' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, with a star above. The seal is stamped in black ink.